

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-REY

COMMUNE DE TOUBORO



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF DECENTRALISATION
AND LOCAL DEVELOPMENT

NORTH REGION

MAYO-REY DIVISION

TOUBORO'S COUNCIL

Avis de la Demande de Cotation

N°002/DC/C-TBRO/CIPM-TBRO/2025 DU 28/04/2025

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX AU CMA DE YANLI,
ARRONDISSEMENT DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD.

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de de l'exécution de son plan d'investissement annuel, le Maire de la Commune de TOUBORO lance pour le compte du MINSANTE lance en procédure d'urgence une consultation **Pour La Fourniture Des Equipements Médicaux Au CMA De YANLI, Arrondissement De Touboro, Département Du Mayo-Rey, Région Du Nord.**

2. Consistance des prestations

Les prestations comprennent notamment :

- ✓ Service de Laboratoire ;
- ✓ Service de maternité ;
- ✓ Service médecines ;
- ✓ Bureau et salle de réunion
- ✓ Salle de consultation curatives ;
- ✓ Petite chirurgie.

3. Participation et origine

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux prestataires de services spécialisées et installées au Cameroun et répondant aux critères de qualification indiquées dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

4. Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financés par BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC (BIP) du MINSANTE de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est *hors ligne* ;

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables de 7H30 à 15H30 au service technique de la Commune de TOUBORO, (numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail) dès publication du présent avis.

Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.amp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage (le cas échéant).

7. Acquisition du dossier de Demande de Cotation

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au service Technique de la Commune de Touboro, (numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail) dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat de la **DC de Quinze mille (15 000) Francs CFA**. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier de Demande de Cotation (DC) par téléchargement gratuit sur les plateformes COLEPS ou PRIDESOFT disponibles aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat du dossier de Demande de Cotation DC.

8. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **HUIT MILLIONS (8 000 000) francs CFA**.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 10 du DDC dont le montant s'élève à **cent soixante mille (160 000) FCFA et valable jusqu'à trente (30) jours** au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Remise des Cotations

Chaque cotation est rédigée en français ou en anglais.

- Pour la soumission hors ligne, la cotation en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir **au service technique de la commune de Touboro**, au plus tard le 23/05/2025 à 10 Heures et devra porter la mention :

« AVIS DE DEMANDE DE COTATION

N°002/DC/C-TBRO/CIPM-TBRO/2025 DU 28/04/2025

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA FOURNITURE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX AU CMA DE YANLI, ARRONDISSEMENT DE TOUBORO, DEPARTEMENT DU MAYO-REY, REGION DU NORD.

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

- Pour la soumission en ligne, la cotation devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le [date limite de réception des cotations] à [Heure limite]. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

- Nb Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.]

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 23/05/2025 à 11 heures par la Commission de Passation

des Marchés du Maître d'Ouvrage dans la salle des actes sise à la mairie de Touboro.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Cotation.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard **une heure** après celle limite de réception des cotations fixée dans le Dossier de Demande de Cotation.

12. Recevabilité des Cotations

Les pièces administratives, la cotation technique et la cotation financière doivent être placées dans une seule enveloppe séparée par les intercalaires de couleur différents et remises sous plis scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans la DC ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions la DC sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DC, entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. Critères d'évaluations

13.1-Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de la cotation du soumissionnaire.]

Il s'agit notamment :

- a. De la non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;
- b. De l'absence du cautionnement de soumission ;
- c. Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
- d. Du non-respect de **70% de OUI** du critères essentiels ;
- e. De L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;
- f. Non-respect du format de fichier des offres en cas de soumission en ligne ;
- g. De la non-conformité aux spécifications techniques majeures de la fourniture (à lister) ;
- h. De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans la cotation ;

- i. De l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- j. De la non-conformité du modèle de soumission ;
- k. De l'absence de prospectus accompagné des fiches techniques du fabricant ;
- l. De l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fabricant le cas échéant ;
- m. De la non-conformité du mode de soumission ;
- n. De l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- o. De l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée;

NB : en fonction de la spécificité de la prestation, d'autres critères pertinents pourront être ajoutés lors de l'élaboration de la Demande de Cotation.

13.2-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière)
- la qualification et l'expérience du personnel
- les moyens logistiques
- la méthodologie
- le délai d'exécution

NB : - [Indiquer les principaux critères de qualification qui montrent que le soumissionnaire dispose des capacités techniques et des ressources requises pour mener à bien l'exécution du marché. Ces critères seront détaillés à l'article 11 du RPDC]

- [Le système de notation des offres par attribution des points est proscrit au profit du mode binaire (oui ou non)].

14- Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet de la présente Demande de Cotation est de **UN (01) mois soit 30 jours calendaires**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

15- Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en tranches et/ou en un seul lot.

16- Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la lettre commande au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification techniques et financières requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées. Un candidat peut soumissionner pour le lot unique.

17-Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs **Cotations** pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des **Cotations**.

18-Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la commune de Touboro au service Technique, (numéro de porte, BP, téléphone, fax, e-mail) ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses le cas échéant <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

19-Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros suivants : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48 ,et la Cellule de Lutte Contre la Corruption du MOMD au numéro et de l'ARMP au numéro.

28 AVR 2025

TOUBORO, le



Copies :

- -MINMAP/YDE
- PREFET/MAYO-REY
- - ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- -DDMAP/MR (pour information et affichage)
- -Président CPM (pour information)
- - SOPECAM (Pour publication)
- - Affichage (pour information)
- - Archives/Chrono.

Abondal Célestin
Le Maire

